

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2006

29 décembre 2006

ISSN 07619618

**SPECIAL**

# SOMMAIRE

## ADMINISTRATIONS REGIONALES

- Arrêté préfectoral n° 06.6034 du 29 novembre 2006 portant délégation de signature à M. Denis HIRSCH, Directeur interdépartemental des Routes Centre-Est..... P. 3

## DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- Liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur Haute-Savoie – année 2007... P. 11

## DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

- Arrêté préfectoral n° 2006.2982 du 18 décembre 2006 relatif à la désignation d'un régisseur de recettes auprès du bureau antenne du cadastre de Thonon-les-Bains..... P. 17



## ADMINISTRATIONS REGIONALES

**Arrêté préfectoral n° 06.6034 du 29 novembre 2006 portant délégation de signature à M. Denis HIRSCH, Directeur interdépartemental des Routes Centre-Est**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée à M. Denis Hirsch, directeur interdépartemental des routes Centre-Est, à l'effet de signer, au nom du préfet du Rhône, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, tous actes, arrêtés, décisions et correspondances se rapportant aux attributions suivantes :

NATURE DU POUVOIR	REFERENCE
<p>1 - ADMINISTRATION GENERALE</p> <p>a) Personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutements</li> <li>- Ouverture des concours et examens professionnels pour le recrutement des personnels à gestion déconcentrée.</li> <li>- Recrutement de vacataires</li> <li>- Recrutement des agents et chefs d'équipe d'exploitation des TPE</li> </ul> <p>Nominations - Mutations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nomination des ouvriers des Parcs</li> <li>- Nomination des personnels non titulaires</li> <li>- Nomination des dessinateurs, des agents administratifs et adjoints administratifs, des agents et chefs d'équipe d'exploitation des TPE</li> <li>- Affectation à un poste de travail des fonctionnaires énumérés ci-après, lorsque cette mesure n'entraînera ni changement de résidence ni de modification de la situation des agents occupant un emploi fonctionnel ou s'ils le demandent : <ul style="list-style-type: none"> <li>~ tous les fonctionnaires des catégories B, et C</li> <li>~ les fonctionnaires suivants de la catégorie A, Attachés Administratifs ou assimilés - Ingénieurs des T.P.E. ou assimilés</li> </ul> </li> <li>- Affectation à un poste de travail des agents non titulaires, de toutes catégories, affectés à la direction</li> </ul>	<p>Décret 86-351 du 06.03.86 modifié Arrêtés du 04.04.90</p> <p>Décret 97-604 du 30.05.97 Arrêté du 30.05.97</p> <p>Décret 91-393 du 24.04.91 Décret 2005-1228 du 29.09.05</p> <p>Arrêté du 03.07.48 Décret 65-382 du 21.05.65</p> <p>Règlements intérieurs en application des Directives Gén. Ministérielles des 2.12.69 et 29.04.70</p> <p>Décret 86-351 du 06.03.86 modifié Arrêté du 04.04.90 Décret n°91-393 du 25.04.91 Décret n°2005-1228 du 29.09.05</p> <p>Loi 84-16 du 11.01.84, art.60 modifié Décret 86-351 du 06.03.86</p> <p>Décret 86-351 du 06.03.86 Décret 86-83 du 17.01.86</p>

<p>interdépartementale des routes Centre-Est, si elles n'entraînent ni changement de résidence, ni modification de la situation des agents occupant un emploi fonctionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutations des agents de catégorie C administratifs, techniques ou d'exploitation entraînant ou non un changement de résidence, qui modifient la situation de l'agent</li> </ul> <p>-Gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des ouvriers des Parcs</li> <li>- Gestion des personnels non titulaires et des vacataires</li> <li>- Gestion des dessinateurs, agents administratifs et adjoints administratifs, à l'exclusion : de l'établissement des tableaux d'avancement et des listes d'aptitude, du tableau figurant à l'art. 4 du décret 70-79 du 27.01.1970 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires des catégories C, mise à disposition, mise en position hors cadre</li> </ul>	<p>Décret 88-2153 du 08.06.88</p> <p>Arrêté du 04.04.90, art. 1-4</p> <p>Arrêté du 03.07.48 Décret 65-382 du 21.05.65</p> <p>Règlements intérieurs en application des Directives Gén. Ministérielles des 2.12.69 et 29.04.70</p> <p>Arrêté du 04.04.90</p> <p>Décret 70-606 du 02.07.70 Statut Adjt 90-713 du 01.08.90 Statut Agent 90-712 du 01.08.90</p>
<p>Gestion des agents et chefs d'équipe d'exploitation des TPE, des conducteurs et contrôleurs des TPE.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution des CAP locales compétentes pour les dessinateurs, les agents et adjoints administratifs, les personnels d'exploitation, les contrôleurs et conducteurs des T.P.E. Détermination des postes éligibles à la Nouvelle Bonification Indiciaire et nombre de points attribués à chacun (décisions à caractère réglementaire et actes individuels)</li> </ul>	<p>Décret 91-393 du 24.04.91 Décret 2005-1228 du 29.09.05</p> <p>Arrêté du 04.04.90</p> <p>Décret 2001-1162 du 7.12.2001 modifiant le décret 91-1067 du 14.10.91</p>
<p><b>-Positions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroi de disponibilité d'office et de droit des fonctionnaires en application du Décret 85-986 du 19.09.1985 : <ul style="list-style-type: none"> <li>~ à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie</li> <li>~ pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant</li> <li>~ pour élever un enfant âgé de moins de huit ans</li> <li>~ pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne</li> <li>~ pour suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du</li> </ul> </li> </ul>	<p>Décret 86-351 du 06.03.86- art. 2-4</p> <p>Circulaire du 18.11.82 art. 43 et 47</p> <p>Arrêté 89-2539 du 02.10.89</p>

<p>fonctionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en position des fonctionnaires, des non titulaires et stagiaires incorporés pour leur temps de service national actif, en application de l'art. 46 de l'Ordonnance du 04.02.1959 modifié par art. 53 de la Loi 84-16 du 11.01.1984 et réintégration dans leur service d'origine, sauf pour les Attachés Administratifs et les Ingénieurs des Travaux Publics de l'État</li> <li>- Mise en congé des personnels des catégories A, B et C qui accomplissent une période d'instruction militaire</li> <li>- Détachement et intégration après détachement des agents de catégorie C Administratifs et Techniques autres que ceux nécessitant un arrêté ou accord interministériel, réintégration</li> <li>- Mise en disponibilité et réintégration de ces agents, sauf cas nécessitant l'avis du Comité Médical supérieur</li> <li>- Admission à la retraite, acceptation de la démission des agents de catégorie C administratifs et techniques</li> <li>- Mise en cessation progressive d'activité de ces agents</li> <li>- Congé sans traitement prévu aux articles 6, 9, 10 du décret 49-1239 du 13.12.1949 modifié</li> <li>- Octroi et renouvellement aux agents non titulaires des congés pour <ul style="list-style-type: none"> <li>~ élever un enfant de moins de 8 ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus</li> <li>~ raisons familiales</li> </ul> </li> <li>- Octroi et renouvellement d'autorisation de travail à temps partiel et réintégration dans le service d'origine des fonctionnaires, non titulaires et stagiaires</li> </ul>	<p>Décret 86-83 du 17.01.86  Décret 86-351 du 06.03.86  Arrêté du 08.06.88  Arrêté 89-2539 du 02.10.89  Circ.26-37 FP3 n°1621 du 17.03.86</p> <p>Décret 86-83 du 17.01.86  Décret 86-351 du 06.03.86  Arrêté 88-2153 du 08.06.88  Loi 84-16 du 11.01.84, art. 53</p> <p>Arrêté du 04.04.90,  art.1-6, 1-7</p> <p>Arrêté du 04.04.90,art.1-6, 1-7  Décret 85-986 16.09.85</p> <p>Arrêté du 04.04.90, art. 1-8</p> <p>Arrêté du 04.04.90, art.1-10  Ord.82-297 du 31.03.82 modifiée  Décret 95-178 du 20.02.95  N.T.</p> <p>Arrêté du 04.04.90,  art. 1-9</p> <p>Décret du 17.01.86 modifié</p> <p>Arrêté du 89-2539 du 02.10.89  Arrêté du 04.04.90, art.1-10</p>
<p>Attribution des congés annuels, congés de maladie "ordinaire", autorisations d'absence pour événements de famille, autorisations individuelles d'absence prises après autorisation collective d'absence en matière syndicale ou sociale, autorisations spéciales d'absence en cas de cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse</p> <p>Octroi aux agents des catégories A, B, et C, des congés pour naissance d'un enfant en application de la Loi 46-1085 du 18.05.1946</p>	<p>Arrêtés du 08.06.88 et 04.04.90,  art. 1-9 et 1-10  Instr. N°7 du 23.03.50, ch. 3  Décret 86-351 du 06.03.86  Décret 82-447 du 23.05.82  Décret 84-954 du 25.10.84  Circ. du 18.11.82  Décret 86-83 du 17.01.86  Décret 86-351 du 06.03.86  Arrêté 88-2153 du 08.06.88</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroi et renouvellement aux fonctionnaires et non titulaires de catégorie C du congé parental</li> <li>- Octroi d'un mi-temps de droit aux agents de catégorie C pour raisons familiales dans la F.P.E.</li> <li>- Autorisations d'absence pour soigner un enfant malade ou en assurer momentanément la garde</li> </ul>	<p>Art. 54 de la Loi 84-16 du 11.01.84 modifié  Arrêté du 04.04.90  Décret 86-83 du 17.01.86</p> <p>Loi 83-634 du 13.07.83 modifié  Décret 95-131 du 07.02.95</p> <p>Circ. 1475 et B 2 A/98 du 20.07.82</p>
<p><b>-Accidents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Établissement des droits des victimes d'accidents de service et leurs ayants droits</li> <li>- Décisions prononçant l'imputabilité au service d'un accident</li> </ul> <p><b>-Notation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notation, répartition des réductions d'ancienneté, majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon, des agents de catégorie C Administratif et Technique et C exploitation</li> <li>- Décision d'avancement d'échelon, nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement national, promotion au groupe de rémunération immédiatement supérieur de ces agents</li> </ul> <p><b>-Congés et autorisations spéciales d'absence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorisation spéciale d'absence pour la participation aux travaux des assemblées électives et des organismes professionnels des agents des catégories A, B, et C</li> <li>- Autorisation spéciale d'absence pour l'exercice du droit syndical dans la fonction publique <ul style="list-style-type: none"> <li>~ décharges d'activité de service, participation aux bureaux sur le plan local</li> <li>~ participation aux bureaux sur le plan régional ou national</li> </ul> </li> <li>- Congé pour maternité ou adoption, des personnels de catégories A, B et C</li> </ul>	<p>Circ. A 31 du 19.08.47</p> <p>Décret 86-442 du 14.03.86</p> <p>Arrêté du 04.04.90, art. 1-2</p> <p>Arrêté du 04.04.90, art. 1-3</p> <p>Circ. FP/3 n° 1617 du 10.01.86  Ord. n° 82-297 du 31.03.82 modifiée  Décret n° 95-179 du 20.02.95</p> <p>Arrêtés n° 88-2153 du 08.06.88 et du 04.04.90, art. 1-10</p> <p>Décret 82-447 du 28.05.82, art. 12 et suivants modifiés  Circ. 82-106 du 30.12.82  Circ.FP/4 1633B2B n°73 du 11.6.86  Arrêtés 88-2153 du 08.6.88 et du 04.4.90</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroi et renouvellement aux stagiaires des congés sans traitement et du congé postnatal en application des art. 6 et 13-1 du décret du 13.09.1949 modifié</li> </ul>	<p>Arrêté 89-2539 du 02.10.89</p>

<p>- Congé pour formation syndicale, pour formation professionnelle, pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs</p>	<p>Arrêtés 88-2153 du 08.06.88 modifié et du 04.04.90, art. 1-9 et 1-10 Décret 84-474 du 15.06.84 Loi du 23.11.82, art. 2 pour les NT</p>
<p>- Congé pour formation syndicale, pour formation professionnelle, pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs</p>	<p>Arrêtés 88-2153 du 08.06.88 modifié et du 04.04.90, art. 1-9 et 1-10 Décret 84-474 du 15.06.84 Loi du 23.11.82, art. 2 pour les NT</p>
<p>- Congé de formation professionnelle des agents de catégorie C administratifs, techniques et C exploitation</p>	<p>Décret 85-607 du 14.06.85 modifié</p>
<p>- Octroi aux fonctionnaires des congés à plein traitement susceptibles d'être accordés aux fonctionnaires réformés de guerre</p>	<p>Loi du 19.03.28, art. 41 Décret du 14.03.86, art. 50</p>
<p>- Octroi et renouvellement aux fonctionnaires des congés occasionnés par accident de service, ainsi qu'aux stagiaires, des congés de longue maladie, des congés de longue durée, du mi-temps thérapeutique après congé de longue durée ou de longue maladie et réintégration dans le service d'origine à l'exception de ceux qui nécessitent l'avis du comité médical supérieur</p>	<p>Loi 84-16 du 11.01.84, art. 34 modifié Arrêté du 04.04.90</p>
<p>- Octroi aux agents non titulaires de l'État des congés pour maladie contractée dans l'exercice des fonctions ou pour maladie professionnelle</p>	<p>Décret 86-83 du 17.01.86 Arrêté 88-2153 du 08.06.88</p>
<p>- Octroi aux agents non titulaires des congés de grave maladie et réintégration dans le service d'origine et des congés de maladie sans traitement</p>	<p>Décret 86-83 du 17.01.86, art.13, 16,17 modifié Arrêtés du 21.09.88 et du 02.10.89</p>
<p><b>Autorisations extra-professionnelles</b></p>	
<p>- Octroi aux agents des catégories A, B, et C des autorisations d'exercer une profession extra-professionnelle en ce qui concerne :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les enseignements donnés dans les établissements dépendant d'une collectivité publique ou privée</li> <li>2. les expertises faites à la demande d'une autorité administrative ou ordonnée à l'occasion d'une action en justice, par les tribunaux judiciaires ou administratifs</li> </ol>	<p>Lettre circulaire ministérielle PO/ST 3 du 7.06.71</p>
<p><b>Sanctions disciplinaires</b></p>	
<p>- Décision prononçant, en matière disciplinaire, les sanctions de l'avertissement et du blâme en ce qui concerne les personnels de catégorie B, suspension en cas de faute grave et toutes sanctions prévues à l'art. 66 de la Loi du 84-16 du 11.01.1984 pour les personnels de catégories C, après communication du dossier aux intéressés</p>	<p>Décret 86-351 du 06.03.86 modifié Loi 83-634 du 13.07.83, art. 30 Arrêté du 04.04.90, art. 1-4 et 1-5</p>
<p>- Le licenciement, la radiation des cadres pour abandon de poste des agents de catégorie C Administratifs et Techniques et C exploitation</p>	<p>Arrêté du 04.04.90, art. 1-8</p>

<p><b>Maintien en poste</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notification individuelle à adresser aux personnels placés sous son autorité tenus à demeurer à leurs postes pour assurer un service minimum en cas de grève</li> </ul> <p><b>Missions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Établissement des ordres de mission sur le territoire national</li> <li>- Établissement des ordres de mission internationaux valables pour les déplacements d'une journée</li> </ul> <p><b>Prestations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestations permettant aux agents de bénéficier des prêts à taux bonifié du Ministère</li> </ul>	<p>Instruction ministérielle sur les plans de fonctionnement minimum des services publics n° 700/SG8N/ACD/SG/CD du 30.09.80 - Note de service DP/RS (Environ. et Cadre de Vie) du 26.01.81</p> <p>Décret n° 90-437 du 28.05.90</p> <p>Décret n° 90-437 du 28.05.90</p> <p>Circulaire n° 2001-26 du 20 avril 2001</p>
<p><b>b) Gestion du patrimoine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concession de logements</li> <li>- Procès-verbaux de remise des matériels et mobiliers au service des Domaines</li> <li>- Conventions de location</li> </ul> <p><b>c) Ampliations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ampliations des actes et documents relevant des activités du service</li> </ul> <p><b>d) Responsabilité civile</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlements amiables des dommages causés à des particuliers</li> <li>- Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'Etat du fait d'accidents de circulation</li> </ul> <p><b>e) Contentieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mémoires en défense de l'État et présentation d'observations orales dans le cadre des recours introduits contre les actes de gestion des personnels de catégorie C, des personnels d'exploitation et des ouvriers de Parc</li> <li>- Mémoires en défense de l'État et présentation d'observations orales dans le cadre des recours introduits contre les décisions relatives au personnel à gestion déconcentrée</li> <li>- Mémoires en défense de l'État et présentation d'observations orales dans le cadre des recours concernant les actes, conventions et marchés publics passés par la DIR-Centre-Est dans le cadre de ses domaines de responsabilité</li> </ul>	<p>Circ. 27 et Arrêté TP du 13.03.57</p> <p>Code du Domaine de l'Etat art. L 67</p> <p>Code du Domaine de l'Etat art R 3</p> <p>Décret n° 82-390 du 10.05.82 modifié</p> <p>Circulaire 68-28 du 15.10.68</p> <p>Arrêté du 30.05.52</p> <p>Code de Justice Administrative art. R 431-9 et R 431-10 Décret 90-302 du 04.04.90</p> <p>Code de Justice Administrative art. R 431-9 et R 431-10 Décret 90-302 du 04.04.90</p> <p>Code de Justice Administrative art. R 431-9 et R 431-10</p>



<p>- Mémoires en défense de l'État et présentation d'observations orales dans le cadre des recours concernant des opérations dans lesquelles la DIR-Centre-Est a assuré une mission de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de conduite d'opération</p>	<p>Code de Justice Administrative art. R 431-9 et R 431-10</p>
---	--

ARTICLE 2 : Sont exclues de la délégation donnée aux articles précédents :  
les circulaires aux maires ;

–toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet, se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux Cabinets Ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert) ;

–toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales, ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur des compétences relevant de l'Etat.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des routes Centre-Est, délégation de signature est donnée à :

M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'ingénierie à la direction interdépartementale des routes Centre-Est,

–M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur de l'exploitation à la direction interdépartementale des routes Centre-Est,

–Mme Marie-Pierre BERTHIER-MAITRE, attachée principale, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Centre-Est.

ARTICLE 4 : Sur proposition du directeur interdépartemental des routes Centre-Est, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales, et à l'exclusion des actes visés à l'article 2 du présent arrêté aux fonctionnaires ci-après :

Direction DIR CE :

M. Ulrich NOELLE, PN-CETE, chef de la mission qualité et développement durable

Secrétariat général :

M. Eric LARUE, ITPE, conseiller en gestion et management

Mme Corinne WRIGHT, AASD, chargée de communication

Mme Jocelyne JACCOTTET, AASD, chef du pôle ressources humaines

Mme Catherine COURRIER-MOLITOR, AASD, chef du pôle juridique

Service patrimoine et entretien :

M. Paul TAILHADES, IDTPE, chef du service patrimoine et entretien

M. Philippe WATTIEZ, ITPE, chef de la mission systèmes d'information

M. Joël ROBERT, ITPE, chef de la cellule des techniques routières

M. Gérard BIRON, TSP, chef de la cellule ouvrage d'art

Service exploitation et sécurité:

M. Marin PAILLOUX, IPC, chef du service exploitation sécurité

M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes

M. Christophe DEBLANC, ITPE, chef de la mission des politiques d'exploitation

M. Daniel BACHER, PNTA, chef de la cellule mission sécurité routière

SREX de Lyon :

M. Jacques MOUCHON, IDTPE, chef du SREX de Lyon

M. Eric PORCHER, TSC, chef de la cellule gestion de la route  
M. Gilbert NICOLLE, ITPE, chef du PC de Genas  
M. Bernard LAULAGNIER, contrôleur divisionnaire, chef du PC de St Etienne  
M. François PERREAU, IDTPE, chef du district de Lyon  
M. Jean –Pierre GIRAUDON, IDTPE, chef du district de St Etienne

SREX de Moulins :

M. Thierry MARQUET, IDTPE, chef du SREX de Moulins  
M. Gilles HOARAU, ITPE, cellule gestion de la route  
M. Serge BULIN, TSC, chef du district de la Charité  
M. Dominique DARNET, TSC, chef du district de Moulins  
M. Daniel VALLESI, TSC, chef du district de Mâcon

SREI de Chambéry :

M. Christian GAIOTTINO , IDTPE, chef du SREI de Chambéry  
M. Roland DOLLET, IDTPE, adjoint au chef du SREI de Chambéry  
M. Alain DE BORTOLI, contrôleur principal, responsable d'exploitation du PC Osiris  
M. Pierre BOILLON , ITPE, chef de l'unité PC Grenoble Mission Gentiane  
M. Bernard BENOIT, TSC, chef du district de Grenoble  
Mme Colette LONGAS, ITPE, chef du district de Chambéry

Mission Ingénierie Routière

M. Nicolas FONTAINE, IPC, chef du SIR de Lyon  
M. Benjamin AIRAUD, ITPE, chef de la cellule bruit, SIR de Lyon  
M. Michel GOUTTEBESSIS, IDTPE, chef du SIR de Moulins  
M. Matthieu PACOCHA, ITPE, SIR de Moulins.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Rhône, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture du Rhône et le directeur interdépartemental des routes Centre-Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la préfecture du Rhône, dont une copie sera adressée :  
aux préfets des départements de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, du Rhône, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne;

- aux directeurs régionaux de l'équipement d'Auvergne, de Bourgogne et de Rhône-Alpes ;
- aux directeurs départementaux de l'équipement de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, du Rhône, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne ;
- aux directeurs inter-départementaux des routes Centre-Ouest, Massif Central et Méditerranée.

Le Préfet,  
Jean-Pierre LACROIX.



**DIRECTION DES RELATIONS AVEC  
LES COLLECTIVITES LOCALES**

**Liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur Haute-Savoie – année 2007**

<b>LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR HAUTE-SAVOIE 2007</b>				
<b>NOM – PRENOM</b>	<b>DATE DE NAISSANCE</b>	<b>LIEU DE NAISSANCE</b>	<b>PROFESSION</b>	<b>ADRESSE – TELEPHONE</b>
M. ADAM Serge	2 mars 1947	PARIS 4° (75)	commandant de police en retraite	6 route de Vignières 74000 ANNECY tel : 04 50 09 87 87
M. ALQUIER André	26 octobre 1934	MAZAMET (81)	commandant de sapeurs pompiers professionnels en retraite	5 allée des Saules – A 327 74000 ANNECY tel : 04 50 51 22 92
Mme AUMAITRE Monique née DESFORGES DAVIGNON	29 décembre 1933	CHAUMONT (52)	technicien supérieur en chef de l'équipement en retraite	15 avenue de la République 74960 CRAN GEVRIER tel : 04 50 46 00 76
M. BAL Georges	22 juin 1934	ANNECY (74)	conseiller en arboriculture	316 route de Noyeray 74960 CRAN GEVRIER tel : 04 50 32 52 07
M. BARRE Bernard	7 novembre 1940	TOULOUSE (31)	ingénieur études et techniques, travaux maritimes en retraite	Au Creux 74500 THOLLON LES MEMISES
M. BARRE Florent	26 novembre 1965	BREST (29)	conseiller en aménagement	Au Creux 74500 THOLLON LES MEMISES
Mme BELLIFA Simone née MEYER	3 août 1968	MERU (60)	conseillère technique des collectivités locales	80 avenue de la Mavéria 74940 ANNECY LE VIEUX tel : 04 50 52 21 91
M. BASMAISON Paul	21 février 1943	LA FOUILLOUSE (42)	ingénieur DDAF	58 chemin des Fins 74000 ANNECY tel : 04 50 57 23 64
Mme BERNARD BERNARDET Suzanne	19 janvier 1957	ANNECY(74)	attachée territorial	98 impasse de Gillon 74330 EPAGNY tel : 06 16 18 30 14
M. BERTHET Lucien	26 novembre 1941	VOIRON (38)	géomètre expert en retraite	61 impasse du Covagnet 74170 LES CONTAMINES MONTJOIE tel : 04 50 47 17 14 – 06 22 77 50 58
M. BERTHET René	17 novembre 1930	VILLARD (74)	ingénieur en agriculture en retraite	500 route de Cessenaz 74320 SEVRIER tel : 04 50 52 42 52

M. BIOLLEY Michel	26 août 1937	GENEVE (Suisse)	instituteur en retraite	Chemin des Crapons Escuvilly 74140 SCIEZ tel : 04 50 72 33 01
Mme BLANC Hélène	19 janvier 1929	LA ROCHE SUR FORON (74)	préfet honoraire en retraite	Chemin du Canada 74800 LA ROCHE SUR FORON tel : 04 50 03 11 96
M. BONHEUR Jean	24 novembre 1942	VILLEURBANNE (69)	inspecteur principal de conduire en retraite	210 route de Saury 74210 LATHUILLE tel : 06 81 91 28 79
M. BORNENS Hubert	29 novembre 1938	ST JULIEN EN GENEVOIS (74)	expert agricole et foncier en retraite	19 rue des Cygnes 74940 ANNECY LE VIEUX tel : 04 50 66 08 31 – 06 83 47 12 24
M. BORREL Philippe	27 mai 1957	MODANE (73)	géomètre expert foncier DPLG	15 avenue du Rhône 74000 ANNECY tel : 04 50 45 23 94
M. BOURGEOIS Maurice	17 janvier 1928	CHAMONIX MONT BLANC (74)	géomètre expert foncier DPLG	478 chemin des Esseims 74380 CRANVES SALES tel : 04 50 39 32 03
M. BRAND Michel	9 mai 1943	EVIAN LES BAINS (74)	géomètre expert foncier DPLG	2 place des Arts 74200 THONON LES BAINS tel : 04 50 71 27 27
M. BRON Jean Paul	30 mars 1947	ANNECY (74)	directeur des services techniques territoriaux en retraite	30 impasse du Four 74930 PERS JUSSY tel : 04 50 94 40 62
Mme BRUN Myriam	25 mai 1968	TUNIS (Tunisie)	ingénieur écologue	14 avenue de la Mavéria 74940 ANNECY LE VIEUX tel : 04 50 09 95 35
M. BULINGE Bernard	3 juillet 1949	MIRIBEL (01)	responsable d'usine en retraite	1483 route de la Chapelle 74800 ETEAUX tel : 04 50 03 35 37
M. CHANGEAT Marc	27 octobre 1933	ST ETIENNE (42)	géomètre expert foncier en retraite	Le Beaulieu – 289 rue J. Vallot 74400 CHAMONIX MONT BLANC tel et fax : 04 50 53 18 22
Mme CHARRON Christine née RAGUIN	1er octobre 1962	PARIS 14° (75)	docteur vétérinaire	64 chemin des Choseaux Frontenex 74210 FAVERGES tel : 04 50 44 69 43
M. CHERON Jean Luc	4 juillet 1946	COYE LA FORET (60)	géomètre expert foncier DPLG	L'Olympic – 22 Grande Rue – BP 14 74930 REIGNIER tel : 04 50 43 42 69
M. CHEVALLIER Bernard	16 août 1942	BELLEY (01)	cadre commercial en retraite	11 avenue de Sardaigne 74160 ST JULIEN EN GENEVOIS tel et fax : 04 50 49 24 12

M. COEX André	17 juin 1949	ANNEMASSE (74)	géomètre expert foncier DPLG	14 rue du Clos Fleury 74100 ANNEMASSE tel : 04 50 37 04 64
M. COQUARD Alain	23 avril 1947	ALGER (Algérie)	commandant honoraire de la police nationale en retraite	8 rue Camille Dunant 74000 ANNECY tel : 04 50 33 03 33 – 06 70 60 33 11
M. CROUZET Francis	24 juillet 1941	BEZIERS (34)	ingénieur en retraite	Vérel 74290 TALLOIRES tel : 04 50 64 40 48
M. DASSE Philippe	12 février 1974	REIMS (51)	pharmacien	4D résidence les Coulérins 74580 VIRY tel : 06 70 76 57 47
M. DECOOL Jacky	29 décembre 1948	BAILLEUL (59)	officier de police en retraite	14 allée du Perthuis 74940 ANNECY LE VIEUX tel : 04 50 27 75 98
M. DEMOND Gérard	17 novembre 1935	ECHALLON (01)	cadre principal de l'équipement SNCF en retraite	9 rue Thomas Ruphy 74000 ANNECY tel : 04 50 66 17 84
M. DE VIRY Bernard	1er octobre 1927	MULHOUSE (68)	agriculteur en retraite	La Forge – place de l'Eglise 74580 VIRY tel : 04 50 04 71 50
M. DOMBRE Yves	5 février 1945	ARRAS (62)	lieutenant colonel armée de terre	206 route de Tremplin 74440 CHAMONIX MONT BLANC tel : 04 50 55 82 11 – 06 18 42 89 92
M. DORCIER Jean	12 décembre 1931	DOUVAINE (74)	directeur agence bancaire en retraite	25 avenue du Concise 74200 THONON LES BAINS tel : 04 50 71 17 95
M. DUCRET Jean	7 août 1934	ROUGEMONT (25)	préfet honoraire en retraite	154 chemin des Carterons 74400 ARGENTIERE CHAMONIX tel : 04 50 54 00 21
Mme DUMOUTIER Marie Josée née ROITIGUI	30 décembre 1946	PARIS 18° (75)	architecte urbaniste	212 rue du Mont Joly 74700 SALLANCHES tel : 04 50 58 17 27
Mme DURR Monique née DEROSI	11 mars 1934	RUMILLY (74)	secrétaire, collaboratrice de chef d'entreprise en retraite	130 chemin des Follières 74140 MEGEVE tel : 04 50 21 18 91
M. DUTEILLE Yvon	28 avril 1946	RONSSOY (80)	major de gendarmerie	33 rue Cancelliéri 74700 SALLANCHES tel : 06 07 08 69 12
M. FAVRE Guy	21 juin 1938	ANNECY (74)	receveur percepteur en retraite	23 avenue des Carrés 74940 ANNECY LE VIEUX tel : 04 50 23 58 46 –

				06 07 08 69 12
Mme FAVRE FELIX Catherine née PERGOD	25 mai 1966	ANNECY LE VIEUX (74)	rédacteur territorial en disponibilité	La Verdannaz 74230 LES VILLARDS SUR THONES tel : 08 73 89 36 31
M. FIGUET Christian	3 juin 1951	LONS LE SAUNIER (39)	pharmacien en retraite	Impasse des Lilas 74200 THONON LES BAINS tel : 04 50 81 83 76
M. FLORET Claude	17 décembre 1943	THONON LES BAINS (74)	responsable des risques industriels GDF en retraite	2 rue des Savoyances 74200 ANTHY SUR LEMAN tel et fax : 04 50 70 93 90
M. GAIDA Jean	13 mai 1945	THONON LES BAINS (74)	géomètre expert	1521d route de l'Ermitage 74200 ARMOY tel : 04 50 71 08 16
Mme GOYARD Nicole née BOUVIER	9 janvier 1949	RUMILLY (74)	enseignante	33 Côte Perrière 74000 ANNECY tel : 04 50 51 65 44
M. GROSSEIN Christian	20 janvier 1942	LONS LE SAUNIER (39)	directeur d'exploitation bancaire en retraite	679 avenue du Léman 74500 NEUVECELLE tel : 04 50 70 30 83
M. GUEGUEN Pierre	18 janvier 1944	LANDERNEAU (29)	géomètre principal du cadastre en retraite	140 impasse des Vignes 74190 PASSY tel : 04 50 78 07 91
M. GUELLEC Jean Bernard	19 mai 1948	CORBIE (80)	géomètre expert	La Glière – route des Moullins 74340 SAMOENS tel : 04 50 34 46 81
M. HUDRY Claude	15 juillet 1940	BONNE (74)	dirigeant d'entreprise	125 chemin des Samoens 74130 CONTAMINE SUR ARVE tel : 04 50 03 67 49
Mme JACOB Christine née CHASTRUSSE	31 janvier 1975	RIOM ES MONTAGNES (15)	chargée d'études en environnement	Le Marais – route du Mont 74230 SERRAVAL tel : 04 50 23 47 58
M. JANIQUE Yves	12 septembre 1935	LYON 6° (69)	ingénieur en retraite	263 impasse des Bourales 74410 SAINT JORIOZ tel : 06 64 87 99 48
M. LACROIX Pierre	8 février 1921	SCIONZIER (74)	industriel en retraite	Chemin Guillet 74950 SCIONZIER tel et fax : 04 50 98 21 36
M. LAMBRET Philippe	21 février 1950	TOULOUSE (31)	chef de projet en retraite	La Conche – 371 route des Balmettes 74290 TALLOIRES tel : 06 22 53 67 13
M. LANSARD Claude	18 mars 1943	BONNEVILLE (74)	géomètre principal du cadastre	33 chemin des Fins 74000 ANNECY

			en retraite	tel et fax : 04 50 67 58 68 – 06 88 93 07 71
M. MAITRE Jacky	29 janvier 1947	MEZERIAT (01)	géomètre expert DLPG	1789 route d'Annecy sous Vernod 74330 POISY tel : 04 50 46 21 21
M. MARTINEZ Christian	30 novembre 1942	MASCARA (Algérie)	officier de police en retraite	37 quai Paul Léger – résidence du Lac 74500 EVIAN LES BAINS tel : 04 50 75 41 60
M. MAUBUISSON Raymond	21 juin 1948	PARIS 19° (75)	commandant de police en retraite	1795 route de Tague 74190 ST NICOLAS DE VEROCE tel : 04 50 93 23 81
M. MOGENET Marc	3 juillet 1939	MERS LES BAINS (80)	architecte urbaniste DPLC	Le Tour 74270 SAMOENS tel : 04 50 34 45 45
M. MONOD Marcel	18 avril 1929	CHENE EN SEMINE (74)	agriculteur en retraite	Foenens 74270 CHENE EN SEMINE tel : 04 50 77 90 86
M. MONTJEAN Xavier	12 décembre 1931	RABAT (Maroc)	ingénieur en retraite	13 chemin des Cloches 74000 ANNECY tel : 04 50 23 26 05
M. MOUSSOUX Gilles	7 février 1965	ST MANDE (94)	analyste programmeur	Sèchemouille 74420 VILLARD tel : 04 50 39 40 83
M. PERRIER Bruno	10 octobre 1945	RENNES (35)	attaché administratif DDE en retraite	1 boulevard du Lycée 74000 ANNECY tel : 04 50 46 25 89
M. PIPET Jean Claude	24 novembre 1941	CERISY LA SALLE (50)	notaire en retraite	Soucy 74300 CHATILLON SUR CLUSES tel : 04 50 89 14 11
M. PIQUIN Jean Marie	15 mai 1934	RABAT (Maroc)	président de section de la chambre régionale des comptes en retraite	42 avenue du Général de Gaulle 74200 THONON LES BAINS tel : 04 50 71 81 08
M. PITRE Charles	24 février 1937	BOURG EN BRESSE (01)	ingénieur géologue	54 chemin des Fougères 74440 CHAMONIX MONT BLANC tel : 04 50 53 38 16
Mme PLESSIS Réale née DEQUEN	29 novembre 1950	CLICHY (92)	éducatrice spécialisée	4 rue A. Vaschy 74000 ANNECY tel : 04 50 57 78 80
M. RICOEUR Michel	22 août 1928	SANTENAY (41)	ingénieur géomètre en retraite	98 place de l'Eglise 74270 FRANGY tel : 04 50 32 08 72
Mme ROSSETTI Lucienne	23 novembre 1931	MODANE (73)	magistrate en retraite	35 Côte Perrière 74000 ANNECY tel : 04 50 51 73 58
M. SCHOCH Christian	18 août 1947	METZ (57)	commandant de police en retraite	3 chemin du Nant 74940 ANNECY LE VIEUX

				tel : 04 50 23 32 89 – 06 84 16 99 21
M. TARDY Raymond	18 novembre 1927	ST ANTOINE L'ABBAYE (38)	ingénieur principal compagnie nationale du Rhône en retraite	Résidence les Alpes – 3 rue des Italiens 74200 THONON LES BAINS tel : 04 50 71 96 47
M. TROULLIER René	8 juillet 1935	ST ETIENNE (42)	ingénieur divisionnaire de l'industrie en retraite	625 chemin de l'Arête 74290 MENTHON ST BERNARD tel : 04 50 60 00 21
M. TUBACH Robert	19 janvier 1942	SURESNES (92)	inspecteur pédagogique régional en retraite	21 rue des Ecureuils 74940, ANNECY LE VIEUX tel : 04 50 66 53 29
M. VACHOUX Jean François	26 octobre 1965	ANNEMASSE (74)	chargé d'études en environnement	Le Clos du Foron – 50 rue des Ecoles 74930 REIGNIER tel : 04 50 95 70 10
M. VERNAY Roger	2 octobre 1920	ANNEMASSE (74)	secrétaire général de mairie en retraite	Plein Soleil – 20 rue des Vignes 74240 GAILLARD tel : 04 50 87 08 98
M. VIGOUROUX Laurent	12 juillet 1947	ORLEANS (45)	ingénieur des travaux eaux et forêts en retraite	223 rue des Gentianes 74130 BONNEVILLE tel : 04 50 25 75 41
M. VIGUIE Pierre	16 septembre 1942	CAHORS (46)	ingénieur agronome	991 route de Lornard 74410 ST JORIOZ tel : 04 50 68 63 70
M. VULLIEZ Alain	6 février 1956	PARIS 4° (75)	architecte urbaniste DPLG	35 Grande Rue 74200 THONON LES BAINS tel : 04 50 26 11 87

Fait à Annecy, le 14 décembre 2006

Le Président,  
Daniel RIQUIN.





## DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

**Arrêté préfectoral n° 2006.2982 du 18 décembre 2006 relatif à la désignation d'un régisseur de recettes auprès du bureau antenne du cadastre de Thonon-les-Bains**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – M. Hervé LE HIRE, Inspecteur Départemental, est désigné en qualité de régisseur de recettes auprès du Bureau Antenne du Cadastre de Thonon-les-Bains, rattaché au Centre des Impôts Foncier de Bonneville et relevant de la Direction des Services Fiscaux de la Haute-Savoie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**ARTICLE 2** – M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Trésorier-Payeur Général du département de la Haute-Savoie et le Chef des Services Fiscaux de la Haute-Savoie, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Savoie et dont copie sera adressée à la Direction Générale des Impôts.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,  
Dominique FETROT.

